LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux : PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

LUNDI 26 MARS 1928.

BUREAUX : ROUBAIX Telep. 9.41 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING Telep. 9.85 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Le Code en maximes

MONSIEUR TH. ROSSET, directeur de l'Enseignement Primaire, est un type dans le genre de La Rochefoucault. Sous la forme d'une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique, relative aux notions à enseigner dans les écoles, il vient d'édicter un certain nombre de maximes qui font entrer le Code de la Route dans la Sagesse des Nations.

Nous avions déjà la Géométrie en vers, nous avons les Réglements administratifs en versets, grâce à la prévoyante sollicitude de M. Th. Rosset, qui a rédigé un texte — approuvé d'ailleurs par M. le Ministre des Travaux Publics — qu'il intitule « Maximes sur le Code de la route à enseigner et à commenter dans les écoles ».

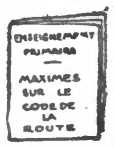

Ce texte, fait observer le haut fonctionnaire, pourra servir de base à un enseignement sommaire du Code de la route et s'insérera tout naturellement dans les entretiens de morale, tels que ceux ayant trait à la politesse, à l'obéissance aux règlements, ou encore dans les leçons de géographie.

On ne saisit pas très bien, du premier coup d'œil, la relation directe qui peut exister entre le guide du piéton, la morale ou la géographie, au choix. Mais sans doute, M. le directeur de l'Enseignement primaire a des lumières qui échappent à un profane comme moi qui préférerait voir confier cette éducation à un agent retraité des brigades de la circulation qu'à un moraliste ou à un géographe.

En tout cas, les Maximes de M. Th. Rosset traduisent des vérités premières dont plus d'un Français moyen pourrait tirer profit.

Voyez plutôt ses principes généraux : « Il faut que chacun soit à sa place, sur la route, aussi bien que chez soi ». Ça, à mon avis, ça n'est ni de la morale, ni de la géographie, mais c'est un précepte de haute politique. « The right man on the right place », comme disent les Anglais, c'est la formule du Gouvernement idéal que nous attendons toujours.

Et encore cet axiome : « Ne comptez jamais sur la prudence des autres » qui est un raccourci saisissant de la mentalité du temps présent, bien plus qu'une définition géographique.

Ayant donc prélacé ces recommandations de quelques aphorismes de ce tonneau, M. Th. Rosset consacre ses maximes à la façon de marcher dans la rue, de traverser les places, de rouler en vélo, de conduire une voiture le tout avec le minimum de chances possible de se faire emboutir ou d'écraser son prochain.

J'ai fort goûté ses « conseils au futur conducteur de véhicules » qui ne doit jamais oublier le feu blanc en avant et le feu rouge en arrière... de sa voiture. Mais M. Th. Rosset a-t-il réfléchi que du jour où les bambins quitteront l'école jusqu'au moment où on leur confiera un tombereau, il s'écoulera assez de temps pour qu'ils aient oublié ses maximes. Aussi je lui conseille de compléter son travail par un recueil de préceptes à l'usage de l'enseignement professionnel et postscolaire.

Et puis, après tout, puisqu'on est sur cette voie, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? Pourquoi ne pas sanctionner cet enseignement du Code de la route par un diplôme. Il y a bien un brevet de chauffeur sans lequel nul ne peut sortir son auto dans la rue. Pourquoi ne pas instituer un « brevet de piéton » obligatoire pour quiconque voudra marcher à pied qui devra être présenté à toute réquisition et qui sera délivré par un jury composé de professeurs de morale et de géographie.

Si, après cela, il se trouve encore des gens pour se faire démolir au premier tournant, c'est qu'ils y mettront de la bonne volonté !

Cependant, tout bien examiné, je ne crois pas que les maximes de M. Th. Rosset constituent le vrai remède contre les accidents de la circulation, que l'on s'évertue à chercher alors qu'il a été trouvé depuis longtemps.

Le véritable, le seul remède contre les accidents de voiture qui se multiplient de façon inquiétante, il y a belle luretie que les Compagnies de chemins de fer l'ont trouvé : il consiste tout simplement à éviter que les véhicules rapides et les piétons se trouvent jamais ensemble sur la même voie.

Pour obtenir ce résultat que la plus élémentaire prudence rend nécessaire, il suffit de munir les rues et chaussées, sur toute leur longueur de clôtures, palissades ou autres obstacles qui empêcheront de façon absolue le piéton de s'y aventurer, pas plus qu'il ne peut se risquer sur une voie où circulent les trains rapides. Les autos pourront faire partout du cent à l'heure sans danger pour les piétons bien sages et bien tranquilles sur les trottoire, de l'autre côté de la clôture.

Vous me direz qu'il est quelquefois indispensable pour les piétons de traverser la rue. Qu'à cela ne tienne ! Là aussi les Compagnies de chemin de fer ont trouvé le truc : est-ce que les passages à niveau ont été faits pour les piétons ? Non, n'est-ce pas. Il suffira d'en interre, avec des barrières, et des gardes barrières naturellement, là où c'est nécessaire.

Ne croyez-vous pas que ça serait bien plus simple que de faire un tas de règlements que personne ne respecte du reste, malgré les professeurs de morale et de géographie ?

Et puis, ça permettrait de caser tellement de gens dont le rêve est d'être fonctionnaire. A défaut d'une Sous-Préfecture ils se contenteraient d'une place de garde barrière.

A. VERMEERSCH.

Le discours du Président du Conseil à Bordeaux

M. Poincaré a retracé l'œuvre réalisée par le Gouvernement, a montré la tâche qu'il lui restait à accomplir et a fait appel à l'union et à la concorde républicaines

Nous avons annoncé hier, en Dernière Heure, que M. Poincaré, parti de Paris, était arrivé à Bordeaux au cours de la nuit de samedi à dimanche. Il descendit à la Préfecture qu'il quitta à 10 h. 45, accompagné par les ministres, MM. G. Leygues, Queuille, Fallières ; MM. Arnault, préfet de la Gironde ; Crignon, directeur de son cabinet ; Barraud, président du Conseil général.

Malgré le temps épouvantable, la pluie et le vent violent, un nombreux public salua le président du Conseil qui se rendait à la Mairie.

Plus tard, il prononça l'important discours dont nous publions plus loin les passages principaux, recueillant à certains moments des applaudissements de son auditoire.

A la mairie et à la Chambre de Commerce

Le cortège officiel gagne rapidement la Mairie de Bordeaux.

M. Marquet, député-maire de Bordeaux, entouré de ses adjoints, souhaite la bienvenue à M. Poincaré, dans le cabinet du maire.

Monsieur le Président, lui dit-il, après lui avoir présenté sa municipalité, je n'ai pas l'intention de vous faire un discours. J'aurais été heureux de vous recevoir d'une manière plus solennelle. Les circonstances ont été mal choisies, l'inclémence du temps le prouve. Cependant, je tiens à vous souhaiter avec déférence, la bienvenue dans notre maison commune.

M. Poincaré remercie M. Maquet puis se rend à la Chambre de Commerce.

Dans le salon de réception où sont réunis les membres de la Chambre de Commerce et ceux de 19 autres Chambres de Commerce de la dix-huitième région économique, M. Barrès souhaite la bienvenue au président du Conseil.

Le banquet de 2500 couverts

Le grand déjeuner de 2.500 couverts est servi dans le grand hall de l'American Park, décoré de nombreux trophées de drapeaux et banderoles tricolores.

A l'arrivée du président du Conseil, la musique du 144e d'infanterie joue la Marseillaise. Tous les convives déjà placés, se lèvent et applaudissent frénétiquement.

Le salut de M. Chaumet

Au banquet, M. Charles Chaumet, sénateur de la Gironde, ancien ministre, se faisant l'interprète de ses concitoyens, souhaite la bienvenue au président du Conseil.

M. Chaumet ajoute : C'est pourquoi, nous avons pu voir cet apparent paradoxe et qui est si naturellement explicable. C'est vous, qu'après deux ans de tâtonnement et d'essais, réclame la Chambre du Bloc national. C'est encore à vous que fait confiance deux ans après, la Chambre du Cartel. Les majorités électorales et parlementaires ont pu changer. Pour les deux législatures vous demeurez le même. J'ai dû employer ces mots surannés : Bloc national, Cartel. Je m'en excuse. Il serait à souhaiter qu'ils fussent rayés de notre vocabulaire politique. Ils représentent des formations électorales périmées, à une heure où, loin de raviver les querelles d'antan, nous devrions consacrer tous nos efforts à sauvegarder le présent et à préparer l'avenir.

Aujourd'hui l'union que nous souhaitons est réalisée

M. Chaumet termine par ces mots : « Mais ce n'est pas mon programme qu'attendent nos concitoyens.

Monsieur le Président, c'est le votre !

Je veux seulement vous promettre en leur nom, que nous nous appliquerons à le réaliser avec toute la sincérité de nos convictions républicaines, avec toute l'ardeur de notre foi démocratique, avec toute notre passion de justice sociale, avec toute notre conscience de la solidarité humaine ».

Le discours de M. Poincaré

Le Président prend ensuite la parole. Il commence par ces mots : « J'ai considéré qu'à la veille d'une consultation générale le président du Conseil est comme les députés sortants tenu de rendre compte au pays du mandat qu'il a rempli et il m'a semblé que, me connaissant depuis de longues années, vous m'autoriseriez volontiers à m'acquitter devant vous d'une obligation que j'ai contractée envers tous les Français.

Ministère d'union

M. Poincaré rappelle en quelles circonstances lui constitué le cabinet actuel dans lequel il devait s'assurer le concours de quelques-uns des hommes les plus éminents qui avaient pris une part active aux récentes controverses politiques

« J'avais, pour m'arrêter à ce parti, deux raisons que je croyais décisives. D'abord c'était là, de toute évidence, la seule façon d'obtenir, dans la Chambre qui vient de se séparer et qui avait, en deux ans, renversé tant de cabinets, une majorité durable assez large pour nous permettre d'entreprendre et de mener à bien une œuvre de restauration financière. En outre, s'il existait quelque possibilité d'amortir la violence des passions déchaînées, c'était dans le rapprochement des chefs qu'on la pouvait trouver.

Tout en réservant nos idées respectives, nous nous sommes appliqués, d'un même cœur, à une tâche déterminée qui nous semblait primer toutes les autres à laquelle nous avons tout subordonné et que nous avons conscience d'avoir accomplie, non pas totalement certes, mais dans une proportion qui n'est pas négligeable ».

M. Poincaré continue :

« Si fragile que puisse être encore l'édifice que mes collègues et moi nous avons élevé, nous ne sommes disposés, ni les uns, ni les autres, à le détruire de nos propres mains. Nous avons, au contraire, la ferme volonté de rester unis pour le consolider ».

Situation financière

Il parle ensuite de l'« héritage » de la guerre. Une dette énorme, l'Allemagne ne payant pas ses réparations, la France forcée de recourir à l'emprunt à court terme.

On a soutenu depuis lors, ajoute l'orateur, que les échéances avaient été mal réparties et qu'elles avaient pesé d'un poids exceptionnel sur les années 1925 et 1926. Il n'en est rien puisque, de 1922 à 1930, les échéances ont été à peu près du même ordre de grandeur : 60, 64, 59 et 65 milliards et qu'en 1926 elles sont descendues à 51 milliards.

Cependant en juillet 1926, le franc tombait à des cours qu'il n'avait pas encore atteints.

Le Président du Conseil dit encore qu'il est inexact de prétendre que le plafond de la circulation légale ait été « crevé » jadis, sous un ministère qu'il présidait.

Après, comme avant les élections de 1924, la Trésorerie gênée, pouvait faire face aux dépenses budgétaires de fin de mois. Elle a demandé aux banques de prendre des Bons de la Défense Nationale et de lui en avancer momentanément la valeur, mais ces avances ont toujours été remboursées en quelques semaines et n'ont jamais chargé l'avenir.

Les réparations, la Ruhr et le plan Dawes

De 1920, à la fin de 1923, devant la défaillance persistante de l'Allemagne, l'attitude de tous les cabinets français avait été la même.

M. Poincaré parle à ce moment de l'occupation de la Ruhr, des réparations et du plan Dawes.

On a souvent répété, ajoute-t-il, que l'occupation de la Ruhr était une opération onéreuse pour nos finances : **elle a été, au contraire, très productive. Elle nous a permis d'étendre plus rapidement la priorité belge, par l'attribution, à nos voisins et amis, d'une somme supérieure à 360 millions de marks-or et elle nous a procuré à nous-mêmes, toutes dépenses déduites, une recette nette effectivement encaissée par le Trésor, d'environ un milliard et demi de francs.**

Elle permit en outre de faire accepter le plan Dawes par l'Allemagne.

M. Poincaré ajoute : « Si donc l'on peut porter à l'actif de la législature qui finit une application heureuse et régulière du plan Dawes, c'est en fait, à la législature précédente qu'en remonte la ratification, et, à cet endroit, nous avons vu la politique française maintenir sous des aspects différents son unité foncière.

« On peut en dire autant de l'équilibre budgétaire. Il n'a été définitivement rétabli qu'à la fin de 1926 ; mais, depuis 1920 et malgré le fardeau des réparations, le déficit avait continuellement décru. »

Enfin, la France a réussi à ramener dans les R.L. la vie et la prospérité.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

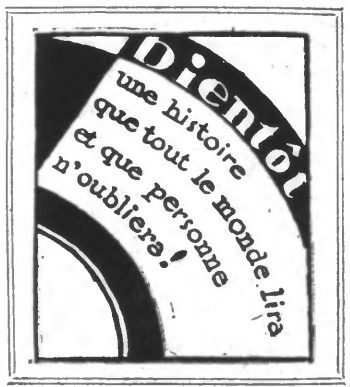

Tanks-Attrapes

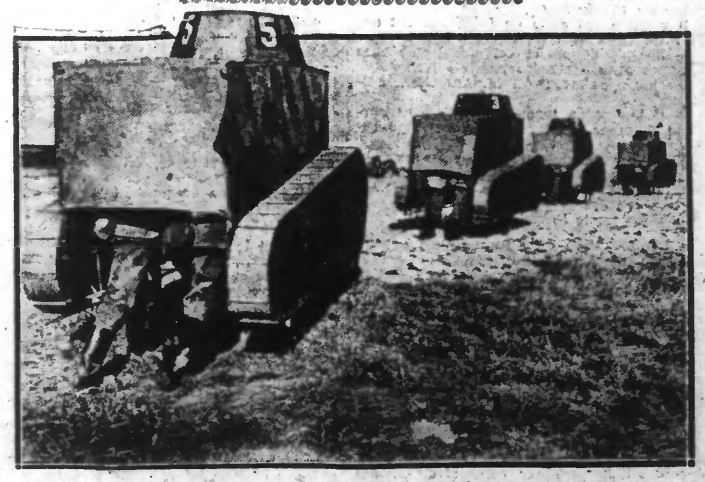

Ce sont ceux-ci, poussés par deux hommes, qui ont défilé, en Allemagne, devant le roi d'Afghanistan. On sait qu'aux termes du Traité de Versailles l'Allemagne ne peut plus fabriquer de tanks. Dans les manœuvres de la Reichswehr, les chars d'assaut sont remplacés par ces « ersatze » de bois, de tôle et de carton.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

s'ouvre demain officiellement

Le décret de convocation des électeurs pour les élections législatives sera publié au « Journal Officiel » mardi matin.

Les Préfets pourront recevoir aussitôt après cette publication les déclarations de candidature.

Les panneaux destinés à recevoir les affiches seront attribués aux candidats au fur et à mesure de l'inscription de leur déclaration, le panneau N° 1 étant réservé au premier inscrit et ainsi de suite.

Résultat des élections municipales de Lens

La liste socialiste a été élue tout entière

Le dimanche 18 mars eurent lieu à Lens des élections complémentaires pour la nomination de 9 conseillers municipaux. Ce jour-là 4 candidats socialistes furent élus et les électeurs furent convoqués hier dimanche pour pourvoir au scrutin de ballottage à la nomination des 5 autres conseillers.

Les 5 candidats socialistes qui ont été élus ont obtenu une moyenne de 2270 voix ; la liste indépendante des mutilés et A.C. 1240 voix et la liste communiste 525 voix.

EN QUATRIÈME PAGE. — Nos « Patrons-Primes Populaires » : POUR LA BELLE SAISON.

Un grand gala de boxe a eu lieu hier à Halluin

Le Lillois Vermaut a été vainqueur du Bruxellois Vandevyver par knock-out au quatrième round

Hier, les sportifs d'Halluin et de Menin ont vécu une belle manifestation sportive en un gala de boxe organisé par la Société « L'Hallluinoise » dans la salle du Foyer de la Paix, rue Emile Zola.

Il est vrai que les organisateurs, ayant à leur tête le professeur Lazendikent, avaient fait un choix judicieux des boxeurs, et pendant près de deux heures, la salle entière fut soulevée d'enthousiasme par les beaux combats qui illustrèrent cette soirée.

La tête d'affiche était assurée par le Lillois Vermaut que ses retentissants succès de ces derniers temps placent au tout premier rang du pugilisme français.

A cette occasion, Vermaut a confirmé sa réputation en se jouant d'un adversaire pourtant de qualité. Vermaut a été remarquable par sa maîtrise dans le ring. On le sent complètement à son affaire, et tel que nous l'avons vu hier, le Lillois est dans une forme splendide. Sa boxe claire et précise fut très goûtée par le public. En outre, la puissance est venue parfaire cet athlète, qui doit jouer sous peu les tout premiers rôles, et ce sera justice.

Enfin, le dernier combat entre le Melinois Steverlynck et le Tourquennois Herman a clos magistralement cette soirée, qui est toute à l'honneur de la Société « L'Hallluinoise ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

MUSE LILLOISE

ACTUALITÉS

Quand l'saison des Bruants r'ven'ra

Air : *Quand les lilas refleuriront*

— I —

Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Après ch' l'hiver par trop durable
Not' vieux solei' bien mieux luira,
Quand l'saison des bruants r'ven'ra :
Si l'malheureux n'trouv' point su' s'table
Un plat in puque à ch'momint là !
Quand l' saison des bruants r'ven'ra
La vie e'ra bien pus agréable.

— II —

Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Avec les liles et les roses,
I' n'y a point que l'fleur qu'ell' pouss'ra
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
On verra des métamorphoses
Et pus d'eun' famille augmint'ra
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Les joues pâlott's deviendront roses.

— III —

Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Les caleurs l'ront du r'mu'-méneche,
Sur les tôts l'mâou miaul'ra
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Jusqu'au joyeux pinchon dins s'cache
Tout in cantant s'accourdera,
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
L'fruit délindu f'ra du ravache.

— IV —

Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Nous r'verrons du monde au villache,
Et que d'parties d'bouchon on f'ra
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
Dins les guinguett's sous l'vert feuillache
Cha s'ra l'bon momint d'minger la...
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
L'tranqu' de gambon et l'vieux fromeche.

— V —

Quand l'saison des bruants r'ven'ra
A cheuss' qui dorment intre qual' planques,
Les « u biell lieurs on portera
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
D'lilas, d'murés et d'magrit's blanques
Leu' p'tit coin d'tierre on garnira,
Quand l'saison des bruants r'ven'ra
I aura concert aux tout's les branques

Auguste LABBE.

LE TRAVAIL A L'HONNEUR

Deux des meilleurs ouvriers de France ont été fêtés à Lille

Dans le cadre intime des bureaux du Syndicat des Typos et Imprimeurs de Lille et environs, à la Bourse du Travail, rue Gambetta, à Lille, s'est déroulée hier, une cérémonie émouvante et des plus réconfortantes.

Le Bureau du Syndicat fêtait, en effet, deux de ses adhérents, qui ont remporté la palme à la récente Exposition nationale du Travail, et qui en sont revenus avec le titre envié et mérité, de « Premier ouvrier de France ».

Le premier, **M. Maurice CARRÉ**, 43 ans, typographe, domicilié, 1, Quai de la Haute-Deûle, à Lille, a emporté son titre de haute lutte, sur 43 concurrents de divers départements, après avoir obtenu la médaille d'or de l'Exposition départementale du Travail.

L'œuvre du concours imposée consistait en la confection d'un départ de livre moderne, comprenant une couverture et une page de départ, ainsi que l'élaboration d'une page de publicité comprenant cinq annonces et d'un menu tiré en deux couleurs.

M. Carré sortit bon premier de l'épreuve.

Le second lauréat, **M. Lucien LABBE**, 18 ans, imprimeur-typo, domicilié, 52, rue Racine, est sorti premier de la catégorie apprentis, le travail qu'il a fourni ayant été considéré comme l'œuvre la meilleure de l'année, des apprentis concurrents de France.

Le succès du jeune imprimeur, élève de M. LEIGNEL, professeur à l'Ecole Baggio, et de M. CARON, professeur des Cours de Perfectionnement du Syndicat des Typos, est tout à l'honneur des deux groupements lillois de formation professionnelle.

C'est pour fêter le brillant succès des deux habiles concurrents qu'une fête, à la fois intime et touchante, avait lieu hier à la Bourse du Travail.

En l'honneur des deux lauréats

A 11 heures, se trouvaient rassemblés au bureau du Syndicat, autour du secrétaire, M. Louis Masson, les deux lauréats ; les membres du Comité, MM. J. Thomas, J. Amory, R. Depienne, Michel Eloy, ainsi que les professeurs, MM. Leignel, de l'Ecole Baggio et Caron, des Cours de perfectionnement du Syndicat des Typos.

Dans une cordiale allocution, M. Louis MASSON dit la joie qu'il éprouvait à saluer et à féliciter les deux lauréats de la dure épreuve.

Au nom de la Fédération nationale du Livre, il remit à chacun des ouvriers à l'honneur, une récompense de 100 francs. Puis il dit combien il était heureux d'applaudir aux résultats obtenus par les Cours professionnels de Lille, dont le succès va grandissant d'année en année, depuis leur création, en 1898.

« Par votre travail, dit-il, s'adressant aux lauréats, vous avez prouvé que la section de Lille est la première, de la province, le plus beau chevron de la Fédération du Livre.

» J'ai la ferme conviction que votre exemple sera suivi ».

Un vin d'honneur fut ensuite servi aux héros de la journée.

La belle cérémonie de glorification du travail conscient et intelligent, se termina dans une atmosphère d'espoir et de franche camaraderie.

M. P.

Au premier plan, au centre : M. Louis MASSON secrétaire du Syndicat des typos et imprimeurs, avec à sa gauche : MM. Lucien LABBE, classé 1er, catégorie des apprentis et M. LEIGNEL, professeur à l'école Baggio ; à sa droite : MM. Maurice CARRÉ, 1er ouvrier de France et THOMAS, membre du Comité. — Au second plan de droite à gauche : MM. Jules AMORY, DEPIENNE et Michel ELOI, membres du Comité du Syndicat.

Les revendications des Voyageurs et Représentants de Commerce de l'U. S. N.

Elles furent exposées dimanche, à Lille, au cours d'une assemblée générale tenue par le groupe du Nord

Dimanche à la Nouvelle Bourse de Commerce de Lille eut lieu l'assemblée générale de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies, groupe du Nord.

Parmi les personnalités présentes nous citerons : MM. Chérifel, président de l'U. S. N. ; Varin, vice-président ; L. Ribot, secrétaire général ; Me Noguères, avocat, conseil juridique de l'U.S.N. ; M. Moutons, administrateur délégué à la propagande.

Du bureau du groupe du Nord, nous remarquons : MM. Bertrand, président ; Lembert et Dupuy, vice-présidents ; Hénon, secrétaire général ; Flévet, secrétaire-adjoint ; Grandmange, trésorier ; Devaux, délégué au contentieux.

Ce qu'est l'Union Syndicale des Voyageurs

Qu'est-ce que l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France : C'est un organisme qui s'efforce depuis 20 ans de donner son statut à une corporation dont on se bornait à dire qu'il était impossible qu'elle en possédât un.

Il fallait un principe directeur.

L'Union Syndicale Nationale l'a posé : les voyageurs, les représentants et les placiers quand ils ne réalisent aucune opération pour leur compte personnel, sont des salariés au même titre que tous les ouvriers, que tous les employés.

Ses buts principaux résident en ceci :

Que la sécurité du travail soit assurée par la certitude d'une juste rémunération en cas de rupture de contrat, que la perte de la clientèle soit compensée par l'attribution d'une légitime indemnité ;

Que la liberté du travail — ce seul bien du travailleur — soit pleinement sauvegardée.

C'est sur ces points que l'on insista au cours de l'assemblée générale de dimanche.

Dès le début de la séance, M. BERTRAND, président du Groupe du Nord, salue les personnalités présentes, lit les excuses d'un certain nombre de parlementaires, de MM. Hudelo, Préfet du Nord ; R. Salengro, maire de Lille, souhaite la bienvenue à MM. Chérifel, Varin, L. Ribot, Noguères, du groupe de Paris, M. Bertrand remet ensuite la présidence de la séance à M. Chérifel.

M. CHERIFEL déclare : « Ce que nous voulons, c'est défendre nos intérêts collectifs généreux. Nous ne voulons attaquer personne en dehors de cela. Depuis 1908 nous bataillons, pour le bien de tous, nous continuerons la bataille en faveur de nos justes intérêts. »

M. VARIN, vice-président remercie M. Chérifel de tout son dévouement à la cause des voyageurs et représentants de commerce. Il dit le développement pris par l'Union Syndicale qui soutient l'intérêt général de la corporation.

M. L. RIBOT, secrétaire général, dit la situation de l'U.S.N., engage les adhérents à travailler encore à son développement. Pour le moment l'U.S.N. groupe 17.000 adhérents dans la France entière. Le groupe de Lille comprend à lui seul plus de 500 membres.

M. HENON donne ensuite lecture du compte rendu moral du groupe du Nord.

M. FIEVET, donne lecture d'une motion émanant du groupe de Lille demandant « que l'on se défende énergiquement au point de vue corporatif contre certains agissements des « centres d'achats » et contre les « organismes centraux de vente ».

Ce que veulent les membres de l'U. S. N.

Me NOGUERES, avocat-conseil du groupe fait une conférence très documentée sur les revendications du Syndicat.

Aux projets de loi gouvernementaux vous demandent, les adhérents de l'U.S.N. demandent que l'on ajoute les dispositions suivantes :

« Les dispositions de la loi sont applicables aux contrats de travail à durée indéterminée intervenus entre commerçants ou industriels et les voyageurs, placiers et représentants de commerce ou d'industrie.

« Pour cette catégorie de salariés, et à défaut de délai-congé fixé par les usages locaux et professionnels le délai-congé ne peut être inférieur à trois mois — le premier mois étant toujours un mois d'essai.

« L'indemnité à allouer le cas échant tiendra compte des éléments qui ont été ci-dessus déterminés et en outre à

Les dirigeants de l'U. S. N. des Voyageurs et Représentants de commerce, à la sortie de l'assemblée générale. Au centre : M. CHERIFEL, président de l'U. S. N.